

Département de Lot et Garonne  
Canton de Penne d'Agenais

# MAIRIE DE DAUSSE

47140 DAUSSE  
Tél/ 05.53.41.27.18 ~ Fax/ 05.53.41.31.15  
Courriel: [Mairie.Dausse@free.fr](mailto:Mairie.Dausse@free.fr)

Nombre de membres en exercice :15  
Nombre de membres présents : 8  
Nombre de membres ayant participé au vote : 8  
Vote pour : 8  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0  
Affiché le 02 Mai 2019

## SEANCE DU 25 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf et le 25 avril à 20 h30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le 18 avril 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Gilbert GUERIN, MAIRE.

**Présents : MMES ANDRIEU, GRENIER,  
MRS DEVROUX, CAVAILLÉ, CAZETTE, DELMAS, GUERIN & PASQUIER**

**Excusés : Mme DERTHEIL, GALARRAGA, POMMIES, Mrs  
JOLIVEL, LAMOLIATTE, PEREZ & MERLY**

**Secrétaire de Séance : Mr CAZETTE Fabrice**

## ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal**
- **Achat bien immobilier-Résultat de la négociation, emprunt +choix de l'organisme bancaire**
- **Aire de jeux : choix de l'emplacement et du fournisseur**
- **Questions diverses : prévision de location des locaux commerciaux - nouveaux bâtiments**

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2019

Le compte rendu du conseil municipal du 02 avril 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présent.

2019-13

**ACHAT D'UN BIEN IMMOBILIER-CHOIX DE L'EMPRUNT**

Mr le maire rappelle à l'assemblée la délibération 2019-12 du 02 avril 2019 concernant l'achat d'un bien immobilier sur la commune.

Il rappelle également qu'il a été mandaté afin de contacter les organismes bancaires pour négocier le meilleur prêt nécessaire à cette opération d'un montant de 185 000.00€.

Considérant le caractère d'urgence de ces investissements et la consultation lancée auprès de plusieurs organismes bancaires.

**3 propositions ont été reçues :**

Ces trois propositions sont établies pour une durée de 20 ans

- 1- Le Crédit Agricole d'Aquitaine au taux de 1.93%, coût du crédit 39 799.00€
- 2- Le Crédit Mutuel au taux de 2.19% coût du crédit 45 450.00€
- 3- La Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente au taux de 1.60% coût du crédit 32 639.00€

A l'analyse de ces propositions, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix de l'établissement bancaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** de contracter un prêt d'un montant de 185 000.00 € auprès **Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente** selon les conditions indiquées ci-dessous,
  - Montant de 185 000.00 € ; Durée 20 ans ; Taux fixe nominal 1.60 % ; Echéances annuelles
  - Coût total des frais financiers = 32 639.60 €
  - Montant des échéances = 10 881.98 €
  - Frais de dossier = 250 €.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2019.
- **CONSTATE** que la délibération est approuvée à 8 voix pour, zéro contre et zéro abstention

## QUESTIONS DIVERSES

### AIRE DE JEUX- CHOIX DE L'EMPLACEMENT ET DU FOURNISSEUR :

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le choix de réaliser un espace ludique et convivial au cœur du village pour revitaliser le centre bourg et des difficultés pour installer cet espace.

Plusieurs choix sont possibles :

- 1- L'emplacement à proximité du « calvaire » comporte certes quelques avantages mais présente néanmoins des problèmes de sécurité et de pollution du fait de sa proximité avec le carrefour des routes départementales 246 et 661.
- 2- Au fond de la Place du 08 mai 1945 (acquisition foncière)

Cette solution présente plusieurs avantages tels que l'éloignement de la route, la possibilité d'extension ainsi que la proximité des toilettes publiques. Toutefois se choix est conditionné à de l'acquisition foncière. Mr le maire fait part au conseil municipal des premiers contacts avec les propriétaires du terrain. Il précise que ces derniers n'excluent pas la possibilité de vente de terrain mais, demande un temps de réflexion.

- 3- Dans le jardin du futur bien immobilier de la commune (achat en cours)

Cette solution présente des avantages similaires à la solution n°2 mais, l'aire de jeux se trouve masquée par le bâtiment. De plus ce terrain de 1000 m<sup>2</sup> n'est pas constructible dans sa totalité (30% en partie basse est en zone inondable) ce qui limite le choix de l'emplacement et limiterait la possibilité d'extension du bâtiment existant

Le conseil Municipal, oui l'exposé du maire,

- **Opte** pour l'emplacement n°2,
- **Mandate** Mr le Maire pour entreprendre les démarches nécessaires auprès des propriétaires du terrain.

Le choix du fournisseur de l'aire de jeux n'est pas arrêté à ce jour

### PREVISION DE LOCATION DES FUTURS LOCAUX COMMERCIAUX

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal des possibilités de création et de locations des futurs locaux commerciaux. Ces locaux d'une surface d'environ 45 m<sup>2</sup> chacun retiennent l'attention :

- 1- De Mme COSSETTINI pour la création d'un cabinet d'esthétique
- 2- Le groupe LA POSTE pour la pose méridienne de leurs facteurs

Dans un cadre d'harmonisation des loyers commerciaux ceux-ci pourraient être loués au tarif du salon de coiffure à savoir 266.13€/mois

Le conseil Municipal, oui l'exposé du maire,

- **Valide** ces propositions et,
- **Mandate** Mr le Maire pour entreprendre les démarches nécessaires auprès des futurs locataires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30